

**TRAITEMENT DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ D'ULVERTON  
ANNÉE 2020**

En 2020, la rémunération annuelle de base du maire a été de 8 548 \$ et celle de chacun des conseillers de 2 850 \$.

Le maire a également été rémunéré par la MRC au montant de 2 209,34 \$ pour sa participation aux réunions du conseil des maires et à divers comités.

Le substitut au maire a également été rémunéré par la MRC au montant de 143,49 \$ pour sa participation à une réunion du conseil des maires.

Chacun des membres du Conseil de la Municipalité d'Ulverton a droit à une allocation de dépenses, égale à la moitié de sa rémunération et ce, conformément à la *Loi sur le traitement des élus municipaux*.